

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 040-6267/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Sausset-les-Pins - Aménagement Avenue Matraja"

MET 19/11446/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Sausset-les-Pins – Aménagement Avenue Matraja », la Métropole a validé l'aménagement de l'avenue Pierre Matraja sur la commune de Sausset-les-Pins, sur une longueur de 1000m environ.

Les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- Créer des cheminements piétons accessibles à tous,
- Sécuriser les déplacements des cyclistes en créant des bandes ou pistes cyclables,
- Rénover une chaussée vieillissante,
- Apaiser la circulation avec la création de plateaux aux principales traversées piétonnes.
- Organiser le stationnement.
- Améliorer et optimiser le réseau de collecte des eaux pluviales.
- Rénover l'éclairage public
- Améliorer le cadre de vie en aménageant des zones de plantation sur îlots ou en alignement.
- Participation à la mise en discrétion des réseaux aériens par la réalisation du génie civil.

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 430 000,00 euros HT.

L'opération visée est la n°2013101200, qui a été créée pour un montant initial de 50 000,00 euros TTC, par la délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°001-154/13/CC, en date du 22 mars 2013. Elle fut revalorisée une première fois, à hauteur de 1 500 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de Communauté urbaine n°VOI 001-769/15/CC en date du 19 février 2015. Elle a été revalorisée une seconde fois, à hauteur de 2 300 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de Communauté urbaine n°VOI 003-1670/15/CC, le 21 décembre 2015. Enfin, une troisième fois, son montant a été porté à 2 900 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de Métropole n°VOI 032-741/16/CM en date du 30 juin 2016.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat »	32 %	457 500,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	68 %	972 500,00 euros
TOTAL HT		1 430 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° 001-154/13/CC du 22 mars 2013 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-les-Pins – Aménagement Avenue Matraja ».
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 001-769/15/CC du 19 février 2015 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-les-Pins – Aménagement Avenue Matraja ».
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 003-1670/15/CC du 21 décembre 2015 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-les-Pins – Aménagement Avenue Matraja ».

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° 032-741/16/CM du 30 juin 2016 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-les-Pins – Aménagement Avenue Matraja ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : «Sausset-les-Pins – Aménagement Avenue Matraja » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2013101200– Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants : Opération 2013101200- Programme 14 – Chapitre 13 - Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019